

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 1^{er} septembre 2013 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1317627S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;
Vu le décret du 30 octobre 2012 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. IMBERT (Yannick);
Vu la décision du 20 décembre 2010 modifiée de structure de l'établissement,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Arlette Vialle, directrice générale adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement et dans le cadre des textes en vigueur, tous actes ou décisions relatifs au domaine d'attribution de ses fonctions, notamment ceux se rapportant :

- à l'animation et la coordination du réseau de l'Office;
- au champ de compétence de la direction de l'accueil et de l'intégration tel que défini dans la décision relative à l'organisation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration susvisée;
- au champ de compétence de la direction de l'asile tel que défini dans la décision relative à l'organisation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration susvisée;
- au champ de compétence de la direction de l'immigration tel que défini dans la décision relative à l'organisation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration susvisée, notamment ceux se rapportant à la mise en œuvre de la contribution spéciale;
- au champ de compétence de la direction de l'international, du retour et de la réinsertion tel que défini dans la décision relative à l'organisation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration susvisée.

Article 2

La décision du 1^{er} novembre 2012 portant délégation de signature (Office français de l'immigration et de l'intégration) est abrogée (NOR : INTV1238618S).

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} septembre 2013.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
Y. IMBERT